

Le Service d'Accompagnement des Statutaires de l'AAJT accompagne chaque année pendant 12 à 18 mois 90 jeunes réfugiés de 18 à 30 ans dans leur insertion socioprofessionnelle : levée du frein linguistique, recherche d'emploi ou formation, démarches administratives, recherche d'un logement pérenne adapté à leur situation et capacité de paiement...

**Parmi les défis que nous rencontrons, figure en bonne place la recherche de logement.**

Nous cherchons donc des "propriétaires bienveillants" qui acceptent de louer leur chambre/studio/appartement à un jeune que nous accompagnons.

Le jeune est au RSA ou en emploi mais, à cause de la difficulté généralisée à trouver un logement, de la "concurrence" et du fait qu'ils ne parlent pas toujours bien français, il leur est très difficile d'avoir accès à un logement dans le parc privé. C'est aussi laborieux pour l'équipe de les positionner sur du bail privé car cela prend beaucoup de temps et d'énergie pour au final de nombreuses réponses négatives de propriétaires.

Vous connaissez peut-être autour de vous : des propriétaires qui seraient prêts à louer une chambre, un studio... à des jeunes du service avec le support de l'équipe qui assure auprès du jeune un accompagnement rapproché notamment dans l'accès au logement (demande d'APL, dépôt de garantie, travail sur le budget, suivi du règlement du loyer, visite à domicile si nécessaire, rôle de médiateur entre propriétaire et locataire...)

Parmi les accompagnements possibles :

- Visale / Dispositif gratuit. Garantie en cas d'impayé de loyer mis en place par Action Logement.
- Loca Pass / Prêt financier permettant de payer le dépôt de garantie. Cette avance peut être versée directement au propriétaire et le locataire s'engage à rembourser à Action Logement la somme avancée.
- Concernant les APL nous accompagnons le jeune pour faire la demande et nous pouvons demander à ce qu'elles soient versées directement sur le compte du propriétaire

**Contact : Claire Louazel, [claire.louazel@aajt.asso.fr](mailto:claire.louazel@aajt.asso.fr), tel : 06 38 09 99 06**

**Claire LOUAZEL**

Coordinatrice du Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS)

**AAJT - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs**

3, rue Palestro

13003 Marseille

Tél. 04.91.07.80.00

Mob. 06.38.09.99.06

[www.aajt.fr](http://www.aajt.fr)